

Image not found or type unknown



Recours contre syndic contestable

Par **andreschneider**, le **10/12/2010** à **12:15**

Bonjour,

Dans une copropriété (28 copropriétaires) gérée, en qualité de syndic soi-disant bénévole, par un copropriétaire (non professionnel), représentant 11,3% des "millièmes", qui ne respecte plus les règles de gestion applicables (convocations d'A.G., etc...) et qui peut s'appuyer sur 9 copropriétaires fournissant le conseil syndical et la majorité des "millièmes" pour poursuivre ses fonctions sans qu'une A.G. puisse être réunie pour y mettre un terme, de quels moyens dispose-t-on pour remédier à une telle situation et notamment ester en justice contre le syndic? Meilleures salutations. A. Schneider